**Date :** lundi 27 janvier 2025

**De la part de** la Direction de la communication

04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Suivi de la qualité de l'eau de Grand Chambéry : un contrôle régulier des PFAS

**Dans le cadre de la stratégie régionale de recherche des PFAS dans l’eau potable par l’Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, des analyses de ces composés ont été intégrées au contrôle sanitaire des réseaux alimentés par Grand Chambéry en 2024. Ces composés sont également suivis par Grand Chambéry depuis 2023.**

**En 2024, deux prélèvements sur dix-sept ont montré des résultats dépassant la limite de qualité réglementaire de 100 nanogrammes/Litre. Suite à ces résultats et en lien avec l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Chambéry va mettre en place un plan d’actions à court et moyen termes.**

**Zone de distribution concernée par la non-conformité**

Les PFAS sont des composés chimiques synthétiques spécifiques utilisés notamment dans l’industrie et pour de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc. Dans l’eau potable, une limite de qualité concernant 20 PFAS est fixée par une directive européenne à 100 nanogrammes/Litre (ng/L). Elle s’applique depuis janvier 2023 en France.

Au cours de l’année 2024, deux résultats ponctuels d’analyses du contrôle sanitaire d’une partie des eaux produites par Grand Chambéry sont supérieurs au seuil : 131 ng/L en février et 110 ng/L en décembre 2024. Ces résultats ont conduit dès le mois de février 2024 à la mise en place d’un suivi spécifique. Malgré des valeurs inférieures à 100 ng/L enregistrées entre les mois de février et décembre, les derniers résultats montrent désormais une situation de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

La zone de distribution concernée comprend la commune de Jacob-Bellecombette ainsi qu’une partie des communes de Chambéry, Cognin, Saint-Baldoph, Barberaz, La Ravoire et Montagnole.

**Grand Chambéry définit, avec l’appui de l’État, un plan d’actions pour améliorer la qualité de l’eau**

Suite à la transmission des résultats, Grand Chambéry a sollicité conjointement l’ARS et la Préfecture de la Savoie pour échanger sur la situation locale. À ce stade, en application des recommandations sanitaires nationales et de la position interministérielle, dès lors qu’une non-conformité est confirmée, il n’est pas prévu de restriction de consommation de l’eau. Des mesures de gestion complémentaires pourront être envisagées en fonction des prochains résultats observés.

L’Agglomération continue, comme elle le fait depuis 2023, de mesurer et d’analyser régulièrement le niveau de PFAS dans les puits en étroite collaboration avec l’ARS.

Au cours du premier semestre 2025, l’Agglomération interconnectera des réseaux d’eau.

Grand Chambéry lancera également des études préalables pour déterminer les meilleures solutions de traitement de l’eau.

Les recherches pour déterminer l’origine de ces substances dans la nappe de Chambéry sont en cours, en lien étroit avec les services de l’État (notamment la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL).

Une synthèse des résultats de suivi des PFAS dans l’eau potable de Grand Chambéry est disponible sur le site de l’Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes :

https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/pfas-surveillance-dans-leau-de-consommation

**Pour plus d’informations :**

Site internet de [Grand Chambéry](https://www.grandchambery.fr/mon-quotidien/eau/vigilance-eau-alertes-qualite-et-ressources)

Site internet de l’[Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/pfas-ce-quil-faut-savoir)
Site internet de la [Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL)](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/la-surveillance-des-pfas-dans-l-eau-de-a24985.html)